

SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL HERAULT MEDITERRANEE

Création du port fluvial Hérault Méditerranée sur le Canal du Midi à Agde

CONCERTATION PREALABLE

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET



AOÛT 2018

SOMMAIRE :

Préambule	p.3
I. Contexte et historique du projet	p.4
II. Objectifs poursuivis par le SMO	p.6
III. Caractéristiques du projet	p. 9
V. Plan de financement	p.10
VI. Planning prévisionnel général	p.11

PREAMBULE :

Le Syndicat Mixte Ouvert « Port Fluvial Hérault Méditerranée » qui regroupe la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) et Voies Navigables de France (VNF) a décidé de mettre en œuvre le projet de création d'un port fluvial sur le canal du Midi, au droit du site de l'écluse ronde et de l'hôtel Riquet à Agde. Ce projet de port s'étend sur 4,5 hectares. Il comprend le réaménagement du site existant et la création d'une darse pour un total de 200 à 250 anneaux. Il représente un investissement total prévisionnel de 10,5 millions d'€ HT (y compris les aménagements paysagers et l'aménagement d'un giratoire sur la route départementale 13). Ce projet est le fruit d'une coopération étroite entre VNF et la CAHM.

Par délibération du 29 Mai 2018 et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (article L. 103-2 et article R103-1- 6° du code l'urbanisme), le comité syndical du port fluvial a décidé le lancement de la concertation préalable sur le projet de port fluvial sur le Canal du Midi à Agde, du 20 Août au 28 Septembre 2018.

Les modalités de cette concertation préalable sont les suivantes :

- pendant toute la durée de cette concertation, à savoir 40 jours minimum, la mise à disposition d'un registre au siège du Syndicat mixte et du dossier reprenant les grandes caractéristiques du projet ; le dossier mis à disposition le sera également sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée www.agglo-heraultmediterranee.net ; l'adresse courriel concertationportfluvial@agglohm.net est également mise à disposition du public afin qu'il puisse formuler par Internet ses observations.
- 15 jours avant le début du démarrage de cette concertation, l'insertion dans un journal de presse locale d'un avis de concertation précisant sa date de démarrage et sa durée. Cet avis sera repris sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), de la Mairie d'Agde et de la Direction Territoriale Sud-Ouest de Voies Navigables de France. Un affichage sur site, en mairie d'Agde et au siège du Syndicat mixte du port fluvial Hérault Méditerranée, sera également prévu dans le même délai, et ce pendant toute la période de concertation,
- des messages d'information sur les panneaux d'information lumineux de la ville d'Agde seront également diffusés durant la durée de la concertation.

Au terme de la période de concertation préalable, dans un délai de 20 jours, un bilan de cette concertation préalable sera dressé et rendu public depuis les sites internet de la CAHM et de la Direction Territoriale Sud-Ouest de Voies Navigables de France, ainsi que joint au dossier d'enquête publique dont fera objet le projet.

I. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET :



Dès 2009, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et VNF se sont rapprochés afin d'élaborer ensemble le projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance fluvial sur le canal du midi et l'écluse ronde sur la commune d'Agde.

Une première étude, réalisée par les bureaux d'études G2C, Grelet, DSC, définissant les principes généraux de la requalification du Port fluvial sur le Canal du Midi en Agde s'est achevée en juin 2011. Cette étude a permis d'identifier les principaux éléments à mettre en valeur:

- Augmentation des capacités d'accueil en termes d'anneaux par agrandissement du bassin
- Réalisation d'une véritable capitainerie et d'un point d'information touristique
- Installer le loueur de bateaux dans de bonnes conditions économiques
- Respecter les normes environnementales en vigueur en installant les équipements nécessaires (cuves de récupération eaux noires/eaux grises, sanitaires...)
- Réhabiliter les quais et les espaces piétonniers et créer un parc naturel pour mettre en scène le site
- Créer un accès sécurisé et des parkings
- Réhabiliter et valoriser l'Hôtel Riquet

La coopération s'est concrétisée avec la signature d'une Charte de partenariat entre VNF, la ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération le 8 mars 2012, ayant pour objet « de définir le cadre du partenariat entre les partenaires pour le projet d'aménagement à Agde entre gare et port fluvial dépendant du domaine public fluvial (DPF) géré par VNF.

Par la suite, VNF, via sa filiale immobilière RSD, a lancé en 2012-2013, les études préalables sur un périmètre élargi, dans un premier temps, pour insérer le port de plaisance fluviale dans le quartier du Canalet. Cette nouvelle étude réalisée par le bureau d'études SCEa eu pour finalité, dans un second temps, l'élaboration d'un AVP pour établir un programme de travaux et définir les maîtrises d'ouvrage. L'estimation du coût total du projet AVP s'élève à près de 10 millions d'Euros.

La CAHM, VNF et la ville d'Agde ont convenu d'acter leur engagement et la poursuite de leur partenariat dans le cadre d'une « convention de coopération pour la réalisation des travaux pour le port de plaisance fluvial sur le canal du midi » signée le 12 novembre 2013.

L'AVP réalisé en 2013 a été complété d'une étude de marché en 2014 lancée par VNF qui a confirmé le programme ambitieux et l'objectif d'une offre haut de gamme pour équilibrer l'investissement.

Le bureau OPPIDUMSIS a mené en octobre 2015 des études financières sur le coût des aménagements projetés. Cette étude a permis d'identifier un périmètre restreint et la répartition des coûts.

En février 2016, la SCET missionnée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a analysé les conditions de faisabilité financière du projet qui ont permis de définir le montant des subventions publiques nécessaires à la réalisation du projet.

Il est à noter qu'au fur à mesure des résultats des études, le Pôle de compétence du Canal du Midi, réunissant la DDTM, VNF, la DREAL, l'inspecteur des sites, le STAP, a été associé.

II. OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE SMO :



Les objectifs poursuivis par le syndicat mixte ouvert dans le cadre de ce projet visent à :

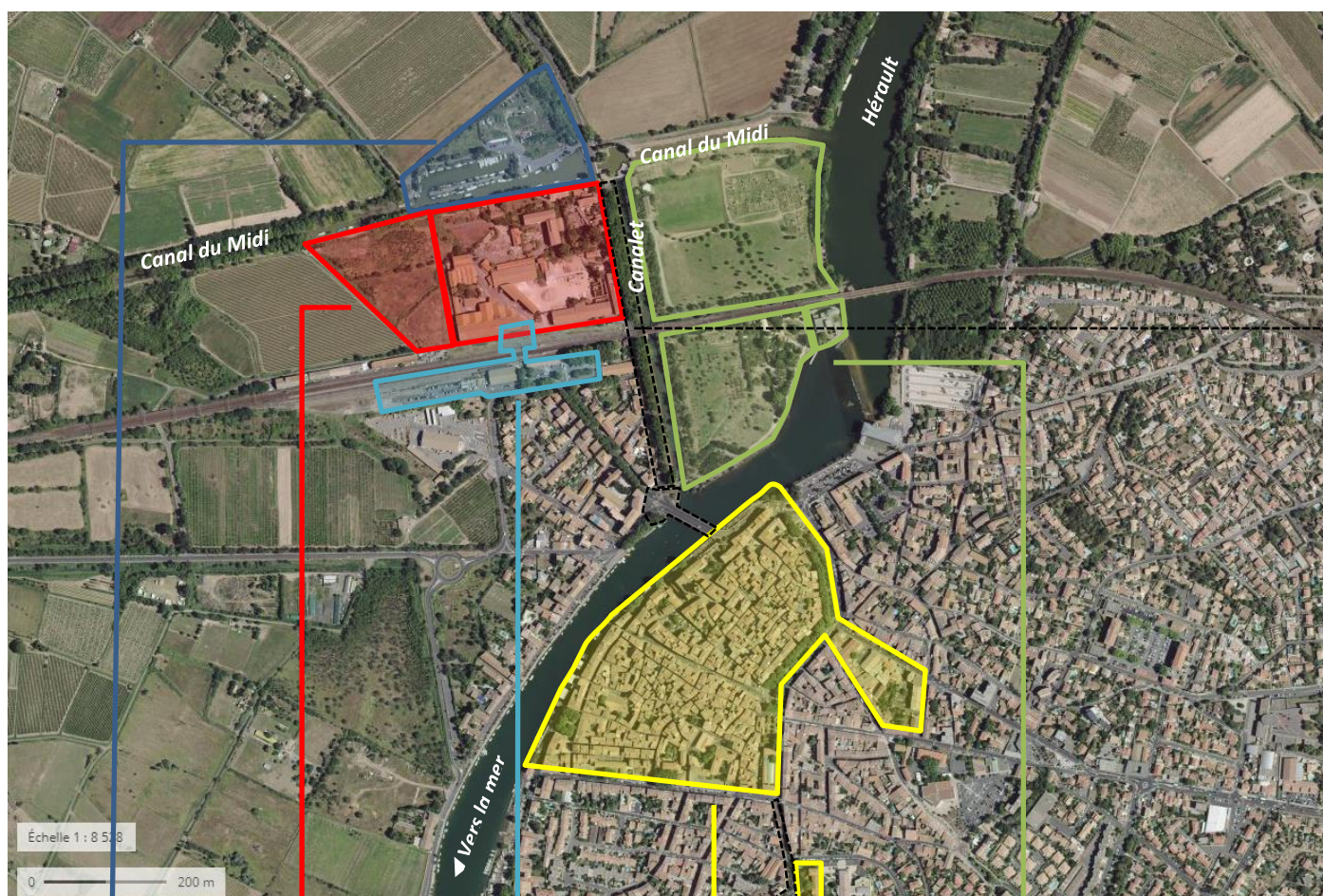
- 1) Contribuer à la redynamisation du centre-ville d'Agde et plus particulièrement du secteur compris aux abords de la Gare SNCF, du Canalet et du Canal du Midi. Cet objectif s'inscrit dans la stratégie globale portée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Ville d'Agde sur le centre-ville d'Agde, et s'illustre au travers de plusieurs opérations emblématiques dont la requalification du Château Laurens à proximité immédiate du projet de port fluvial. Le projet urbain îlot « Méditerranée » (ancienne zone industrielle devenue une friche comprise entre la Gare SNCF et le Canal du Midi), complémentaire au projet de port fluvial, constitue une opportunité historique pour le retournement de la ville sur son fleuve et son canal ;
- 2) Diversifier l'offre touristique proposée par l'agglomération d'Agde et intensifier le développement du tourisme fluvial à l'embouchure du Canal du Midi. Cet objectif commun à l'agglomération d'Agde et à VNF est inscrite dans l'objectif 5 du PADD d'Agde « Inventer une nouvelle économie du tourisme : Une offre enrichie de bien être » qui souligne qu'en complément du tourisme littoral, le développement d'activités en seconde ligne permet tout à la fois d'élargir et qualifier l'offre touristique mais aussi de valoriser des espaces naturels remarquables. Pour VNF, l'objectif est également de transformer l'occupation actuelle du plan d'eau au droit de l'hôtel Riquet en un véritable port de plaisance offrant de nombreux services à la hauteur des attentes de la clientèle « haut de gamme » à 70% étrangère et de mettre en

œuvre sa stratégie de ports « premium » (ports en réseaux hiérarchisés et tarifés en fonction de la qualité des services offerts) ;

- 3) Valoriser le site de l'Ecluse Ronde et des abords de l'Hôtel Riquet par des aménagements paysagers afin de mettre en adéquation ce site avec sa réputation internationale et son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. A l'instar du réaménagement du site des écluses de Fonsérannes et de la transformation de la maison éclusière en restaurant et office de tourisme, il est envisagé la requalification de l'Hôtel Riquet et de ses abords immédiats (ouverture du parc, transformation des annexes en commerces, réaménagement du quai en bord à canal ...).



LE PROJET URBAIN DU CENTRE-VILLE D'AGDE : UN PROJET EXCEPTIONNEL POUR UN SITE PRIVILEGIE



Création du port fluvial sur le Canal du Midi

Objectifs : créer un port premium ; marquer la dernière halte avant la sortie sur l'Etang de Thau et en faire une destination de qualité

Pilotes : CAHM-VNF

Echéances : création de la SEMOP en 2019 / Début des travaux : 2020

Rénovation urbaine du quartier de la Méditerranéenne

Objectifs : supprimer une friche industrielle et créer une nouvelle polarité urbaine, de grande qualité, motrice dans la revitalisation du centre-ville d'Agde

Pilote : CAHM

Echéances : travaux de déconstruction – dépollution en 2018-2019 / Début des travaux d'aménagement : 2020

Restauration de la Villa Laurens et aménagement du parc

Objectifs : restaurer et valoriser ce monument historique remarquable et livraison d'un équipement culturel majeur

Pilote : CAHM – Ville d'Agde

Echéances : restauration de 2017 à 2020 / livraison de l'équipement culturel en 2020

Revitalisation du cœur de ville : contrat de ville et NPNRU

Objectifs : réhabiliter le centre-ancien, améliorer le contexte social de ses habitants et redonner une attractivité au centre-historique

Pilote : CAHM

Echéances : mise en œuvre opérationnelle 2019-2020

Suppression du passage à niveaux et réaménagement des abords du Canalet

Objectifs : supprimer un ouvrage dangereux, fluidifier la circulation, valoriser l'entrée de ville et faciliter les différents flux entre les différents pôles du quartier

Pilotes : SNCF – CAHM – Ville d'Agde

Echéances : travaux prévus de 2019 à 2021

Autres réaménagements d'espaces publics

Objectifs : revaloriser les espaces publics du centre-ville d'Agde et améliorer les circulations et les connexions des différentes polarités

Pilotes : CAHM – Ville d'Agde

Echéances : 2018 et suivants

Création d'un pôle d'échange multimodal sur la gare SNCF et passerelle N-S

Objectifs : reconfigurer la gare SNCF et son parvis pour la création d'un pôle central de transport, tous modes confondus et le relier directement au quartier de la Méditerranéenne tout en permettant l'accessibilité PMR aux quais

Pilote : CAHM

Echéances : études préalables en 2018-2019 / travaux en 2022-2024

III. CARACTERISTIQUES DU PROJET :

Au stade actuel du projet, il est envisagé l'extension de l'actuelle halte fluviale sur la rive gauche du Canal du Midi à Agde, en un véritable port de 200 à 250 anneaux, et la structuration des services portuaires associés.

Le projet prévoit l'agrandissement de la darse actuelle, l'aménagement de parkings spécifiques et la création d'une zone technique pour la maintenance fluviale.

L'objectif est par ailleurs d'offrir une gamme de services aux usagers significative, sur le port ou à proximité immédiate, permettant de qualifier l'équipement futur de « port premium » conformément à la stratégie portuaire de VNF sur le Canal du Midi.

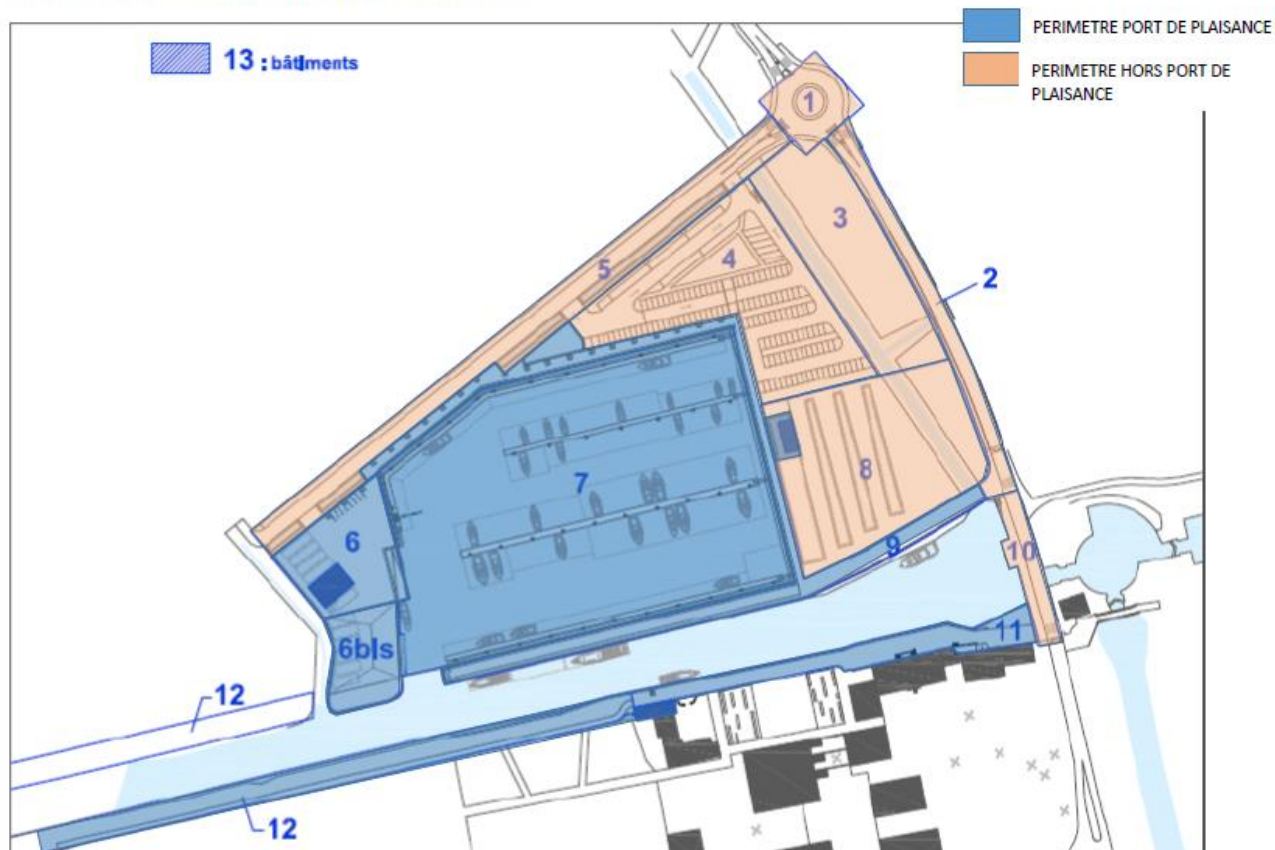


IV. COUT ESTIMATIF DU PROJET

Au stade actuel du projet, son coût estimatif est établi sur la base de deux périmètres opérationnels :

- Un premier périmètre restreint (en bleu ci-après) de 6 M€ qui correspond à la réalisation des équipements purement portuaires (darse, capitainerie, pontons ...). C'est sur ce périmètre que la création de la SEMOP est envisagée et que les modélisations financières ont été construites.
- Un second périmètre élargi (en rose) qui comprend tous les travaux d'accompagnement du port (raccordement sur la RD, parking, aménagements paysagers...) néanmoins nécessaires au bon fonctionnement du port. Pour ces travaux dont le coût est estimé à 4,5 M€, les financements extérieurs (Etat, Région, Département) attendus représentent près de 70 % du coût des travaux, soit plus de 3,3 M€.

PROGRAMME PORT DE PLAISANCE FLUVIALE – CANAL DU MIDI – AGDE PROPOSITION DE PERIMETRE PORTUAIRE A DELEGUER



1. Giratoire
2. RD13
3. Boisement en rive de la RD 13
4. Parking 1 visiteurs
5. Voie d'accès au port
6. Parking 2 - zone technique

7. Darse plaisance
8. Parc paysager
9. Rive nord du canal
10. Belvédère sur RD
11. Rive sud du canal
12. Canal du midi

V. PLANNING PREVISIONNEL GENERAL :

- Création du syndicat mixte Port fluvial Hérault Méditerranée : 30 Mai 2017
- Notification marché AMO : Février 2018
- Etudes préalables par AMO : Février à Mai 2018
- Concertation préalable : Août et Septembre 2018
- Lancement de la consultation pour choisir l'opérateur : Septembre - Octobre 2018
- Choix de l'opérateur : 1^{er} trimestre 2019
- Phases enquêtes publiques et autorisations environnementales : Novembre 2018 à Juillet 2019
- Négociations et finalisation du contrat de DSP : second semestre 2019
- Démarrage travaux : Fin 2019 – début 2020